



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 27 février 2023, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1609-2023**  
**CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET RÉGISSANT LES RÈGLES**  
**ENCADRANT LES DEMANDES D'ANALYSE PRÉLIMINAIRES D'UN PROJET**

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 1<sup>er</sup> mars 2023.

La greffière et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier  
Avocate, OMA